

■ FORMATION À L'INFORMATION DANS LE SUPÉRIEUR ■

LA FORMATION À L'USAGE DE L'INFORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie¹, un groupe de travail sur le thème de la formation à l'usage de l'information s'est réuni pendant six mois, de novembre 1997 à mai 1998, poursuivant ainsi les réflexions que les pouvoirs publics mènent, depuis maintenant plusieurs années, dans ce domaine. Fait rare, un grand nombre d'instances représentatives de l'enseignement supérieur y ont participé : la Conférence des présidents d'université, la Conférence des grandes écoles, la Conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres, l'Association des directeurs de la documentation et des bibliothèques universitaires²...

Cette présence diversifiée soulignait dès le départ que la formation à l'usage de l'information n'est pas l'apanage des seuls professionnels de l'information et qu'elle doit porter sur plusieurs aspects en même temps : la méthodologie propre à l'information scientifique et technique ; la place de l'information dans l'ap-

prentissage disciplinaire et l'activité de recherche ; la technique instrumentale ou *stricto sensu* l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'était aussi l'occasion de réfléchir sur les structures et les acteurs existants susceptibles de jouer un rôle dans ce domaine.

Ce groupe de travail, qui avait pour mandat de proposer un cadre opératoire afin de développer cette formation, s'est appuyé essentiellement sur trois questions : quelles formations pour quels usagers ? Comment les structures actuelles répondent-elles aux besoins ? Quel rôle les services communs de la documentation devraient-ils assumer dans la formation initiale des étudiants ?

2. Les participants représentaient : la Conférence des présidents d'université ; la Conférence des grandes écoles ; la Conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres ; l'Association des directeurs de la documentation et des BU ; les Conseils des études et de la vie étudiante ; les services communs de la documentation (hors ABU) ; l'Inspection générale des bibliothèques ; l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ; les Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique ; les Centres de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation ; les enseignants-chercheurs ; les étudiants.

1. Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction de l'Enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation.

ALAIN COLAS

**Sous-direction
des bibliothèques
et de la documentation**
mél : alain.colas@sup.mesr.fr

Liste des sigles

ADBU	Association des directeurs de la documentation et des bibliothèques universitaires
CDI	Centre de documentation et d'information des lycées
CEVU	Centre d'étude de la vie universitaire
CFCB	Centre de formation aux carrières des bibliothèques
CIES	Centre d'initiation à l'enseignement supérieur
CPU	Conférence des présidents d'université
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
ENSSIB	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
FORMIST	Serveur pour la formation à l'information scientifique et technique
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
PRCE	Professeur certifié
SC(U)IO	Service commun (universitaire) d'information et d'orientation
SCD	Service commun de la documentation
UFR	Unité de formation et de recherche
URFIST	Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique

Trois sous-groupes de travail ont été constitués en fonction de ces trois thèmes. Les réunions se sont déroulées à un rythme soutenu, à raison de deux séances par mois, y compris les réunions plénières. Les débats y ont été souvent passionnés, traduisant quelquefois des analyses contradictoires du fait de la diversité des participants, et il a été parfois difficile d'échapper à la tentation de « refaire le monde ». Mais ces réunions ont avant tout été l'occasion, à travers de nombreux exposés³, de mieux connaître les actions qui se déroulent, non sans difficultés, sur le terrain et de mieux identifier les différents acteurs et les

structures de l'enseignement supérieur qui jouent, peu ou prou, un rôle dans ce domaine. Cet article est la synthèse d'un document plus circonstancié, rendu public à la fin de l'année 1998. Faute de place, un certain nombre de thèmes abordés au cours de ces six mois n'ont pas pu être évoqués ici.

État des lieux

Les enjeux de l'information sont aujourd'hui connus et n'appellent pas de divergences fondamentales. Face à cette réalité, les pouvoirs publics français ont soutenu, depuis une

vingtaine d'années, de nombreuses réflexions et expériences⁴.

Cet environnement, qui se caractérise à la fois par une surabondance d'information et une diversification des moyens d'accès à cette information, concerne au premier chef l'enseignement supérieur qui devrait être le lieu privilégié d'une appropriation raisonnée de l'information et d'une maîtrise des nouveaux outils.

La formation initiale des étudiants

Il était important de rappeler, dès le début, en s'appuyant pour une part sur l'expérience de Paris 8⁵, les enjeux de la formation documentaire dans la formation initiale des étudiants : l'acquisition d'une autonomie dans leur accès à l'information ; une meilleure intégration dans l'environnement de travail universitaire ; la lutte contre l'échec dans les 1^{ers} cycles ; une meilleure préparation à la vie professionnelle.

Pour autant, les besoins en information ne sont pas les mêmes selon les niveaux d'étude, et découlent bien souvent des types de cursus. Trois catégories d'étudiants ont ainsi été dégagées :

- l'étudiant qualifié de « primo-entrant », nouvellement inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, et ayant des besoins encore à définir et à susciter ;
- l'étudiant avancé qui va bientôt s'insérer dans la vie professionnelle : il a avant tout besoin d'autonomie face à l'information pour être mieux préparé à la vie de l'entreprise (l'étudiant des écoles d'ingénieurs en est un bon exemple) ;
- l'étudiant qui se destine à la recherche et qui a des besoins pointus en information disciplinaire.

3. Les exposés ont concerné : des expériences menées à Toulon, Toulouse, Lyon ; des présentations des URFIST, CFCB, IUFM, CEVU et de l'ENSSIB ; des expériences étrangères comme EduLib, les formations dans les universités du Québec, l'Atelier de Gembloux (Belgique) sur la formation documentaire (voir *infra*) ; l'analyse de l'ESGBU 96 et de l'enquête commandée à l'ENSSIB pour ce groupe de travail sur la formation documentaire dans les SCD (lire l'article d'Élisabeth NOËL dans ce même numéro, p. 30-34).

4. Voir l'historique de ces actions dans le très récent rapport fait par Danièle BRETTELLE-DESMAZIÈRES, Alain COULON et Christine POITEVIN, *Apprendre à s'informer : une nécessité. Évaluation des formations à l'usage de l'information dans les universités et les grandes écoles françaises*, Université de Paris 8, Laboratoire de recherches ethnométhodologiques, juin 1998. Il s'agit d'un bilan des appels d'offres pour la formation à l'IST lancés par le ministère en 1992 et 1995.

5. Voir Alain COULON, *Penser, classer, catégoriser : l'efficacité de l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires : le cas de l'université Paris 8*, Paris, Université de Paris 8, Laboratoire de recherches ethnométhodologiques, juillet 1998. A paraître en février 1999.

L'enseignement des disciplines

La formation à l'usage de l'information est pour une part une activité transdisciplinaire et qui a ses spécificités. Néanmoins, on ne peut pas faire l'économie, à un moment ou à un autre, de la mise en perspective de l'information avec la discipline si l'on veut intéresser les étudiants. Une des fonctions de cette activité est de mettre en avant les vertus de la pratique documentaire dans l'acquisition des savoirs, et de ce fait, de rappeler autant que faire se peut la part fondamentale de l'information dans l'enseignement des disciplines.

Cette problématique concerne en définitive l'ensemble du système scolaire, et une réflexion serait à mener sur l'articulation à trouver en matière de formation documentaire entre les enseignements secondaire et supérieur, par le biais tout particulièrement de ces deux structures que sont les centres de documentation et d'information des lycées (CDI) et les bibliothèques universitaires. Dans le contexte actuel de la société de l'information, la formation à la méthodologie documentaire devrait intervenir dès avant l'entrée en université, or nous savons bien que cet enseignement est loin d'être systématique.

Les services communs de la documentation

Dans le domaine de la formation documentaire, les SCD ont, par définition, un rôle essentiel à jouer : ils sont à la fois le lieu de pratiques et de savoir-faire documentaires, et très souvent le lieu d'appropriation des NTIC... En investissant le champ de la formation, et pour peu qu'ils aient un véritable contenu d'enseignement à proposer, les SCD voient dans la formation à l'information l'occasion d'avoir une plus grande visibilité dans l'université.

A l'heure actuelle, il faut bien constater que les formations qu'ils proposent ne sont que rarement intégrées aux cursus. Si l'on veut créer une réelle dynamique en cette matière, au sein de l'établissement, le SCD doit

concevoir les actions de formation en partenariat avec les autres composantes de l'université : UFR, SCIO, CEVU...⁶

Besoins et objectifs pédagogiques

L'expérience des uns et des autres, ainsi que les actions menées parfois depuis de longues années à l'étranger (Canada, Belgique, Pays de l'Europe du Nord, États-Unis...), nous ont

***DANS LE CONTEXTE
ACTUEL
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'INFORMATION,
LA FORMATION
À LA MÉTHODOLOGIE
DOCUMENTAIRE
DEVRAIT INTERVENIR
DÈS AVANT L'ENTRÉE
À L'UNIVERSITÉ***

montré qu'il est possible de dégager deux grands niveaux d'intervention, qui traduisent une progression liée au cursus des étudiants⁷.

On se contentera ici d'en formuler les objectifs généraux :

– au 1^{er} niveau : donner aux étudiants les moyens de l'autonomie par une meilleure connaissance du rôle de la documentation et de l'information dans leur apprentissage.

– au 2^e niveau : donner aux étudiants les moyens d'être plus efficaces dans leur formation disciplinaire et dans

leur vie professionnelle grâce à une véritable maîtrise de l'usage de l'information scientifique et technique.

1^{er} niveau

Au premier niveau, dont le public correspond essentiellement aux « primo-entrants », la formation à l'information doit être le principal instrument dans l'acquisition d'une autonomie de travail par l'étudiant, au travers :

– tout d'abord d'une meilleure connaissance des lieux d'information et de documentation qui sont autant de lieux de travail productifs, de leurs contenus et de leurs modes de fonctionnement ;

– d'un premier contact avec les outils documentaires : du document imprimé à l'information électronique, en passant par les catalogues et les nouveaux supports de l'information (cédéroms, Internet...);

– d'une initiation à la méthodologie de la recherche de l'information ;

– enfin, d'une sensibilisation à la société de l'information en général, à laquelle tout étudiant est aujourd'hui confronté.

S'il ne faut pas être trop ambitieux à ce niveau, il n'en reste pas moins qu'on devra porter une attention toute particulière à ces premiers cycles, dans le cadre de la réforme des DEUG qui introduit l'unité d'enseignement « Méthodologie du travail universitaire »⁸. Il est important de rappeler ici que cette formation à la recherche documentaire a pour principale vocation de développer chez l'étudiant des capacités à organiser et gérer son travail personnel.

7. Un atelier sur la formation documentaire a eu lieu pendant trois jours à Gembloux (Belgique), du 13 au 15 octobre 1997, et est arrivé à des conclusions similaires en termes d'objectifs pédagogiques. Voir à ce titre : Bernard POCHET, Paul THIRION, « La bibliothèque partenaire du projet pédagogique », compte rendu des Ateliers francophones sur la formation documentaire, Gembloux, 13-15 octobre 1997, Bruxelles, Conseil interuniversitaire de la communauté française, 1998 (Collection « Repères en sciences bibliothéconomiques »). Cf. article, dans ce même numéro, p. 16.

8. Le sco de Toulon a ainsi piloté, au premier semestre de l'année universitaire 1997-1998, une généralisation de la formation documentaire en direction des premières années.

2^e niveau

En règle générale, l'étudiant découvre les enjeux de l'information scientifique et technique quand commence une activité de recherche liée au programme, quand une exigence d'information transparaît à l'occasion d'un travail personnel à réaliser. Dans cette situation, il doit savoir analyser ses besoins, puis rechercher, sélectionner, organiser et exploiter l'information nécessaire.

A ce niveau, les ressources d'information ainsi que les outils d'accès à cette information demandent des compétences spécifiques et complexes qui nécessitent d'être formé :

- aux outils spécialisés (bibliographies, annuaires, ouvrages de référence, banques de données, etc.) ;
- aux stratégies de recherche (méthodologie documentaire), tout particulièrement face aux NTIC, afin d'être autonome dans la mise à jour de ses connaissances (sources et ressources) ;
- aux modes de production d'un document (production de bibliographies, modes de citation...) ;
- à la production scientifique (la recherche, l'édition scientifique...) en tenant compte des nouveaux modes de production comme l'édition électronique ;
- à l'évaluation et à la critique des contenus (rendues plus urgentes face à la masse d'information disponible sur Internet).

Pratiques et problèmes

Ce groupe de travail a démontré qu'on assiste à un accroissement important des actions de formation documentaire sur le terrain, bien au-delà des grandes écoles et des écoles d'ingénieurs, ce qui constitue un fait nouveau.

Un manque de visibilité d'ensemble

Pour autant, nous manquons encore d'une visibilité d'ensemble de ce qui se fait, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Par ailleurs, les approches varient face à ce type de formation : entre

celles qui font appel à une stratégie « d'esprit missionnaire » et celles, plus organisées, qui s'appuient sur des cadres institutionnels précis, comme celui de la réforme des DEUG. Les premières, plus anciennes, nécessiteraient un encadrement fort et posent des problèmes de plusieurs natures : pédagogie, organisation, implication dans les UFR. Les secondes, plus nouvelles, devraient pouvoir fixer des pratiques, proposer des types d'application, des modèles constitués.

LA FORMATION À L'INFORMATION EST INSÉPARABLE DE L'USAGE DE L'INFORMATION DANS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Des difficultés de mise en place

Comme on s'en doute, une part non négligeable des discussions du groupe de travail a porté sur les très nombreuses difficultés que rencontre la mise en place de la formation documentaire dans les établissements, qui s'apparente très souvent à un véritable parcours du combattant. On citera ici quelques-unes d'entre elles parmi les plus significatives :

- cette formation repose encore souvent sur la bonne volonté d'une seule personne (bibliothécaire ou enseignant), qui se retrouve de ce fait isolée dans sa pratique pédagogique ;

- quand ces formations existent, les enseignants des disciplines s'y impliquent rarement, dans la mesure où, comme on le sait, l'activité pédagogique est encore peu valorisée dans l'enseignement supérieur en France ;

- il est plus difficile de faire reconnaître ces formations dans une université que dans une école d'ingénieurs : cette inégalité se traduit dans la difficulté de dégager du temps pour cette formation et d'en avoir la maîtrise sur la durée.

Enfin, on peut ajouter, au niveau des SCD, le manque de moyens aussi bien humains que matériels. La formation à l'information est inséparable de l'usage de l'information dans un environnement favorable : mise à disposition d'outils pour l'accès aux réseaux, salles dédiées, supports techniques... Or peu d'universités réunissent encore ces conditions.

Des acteurs mal identifiés

En définitive, les acteurs institutionnels susceptibles d'intervenir dans ce domaine ne manquent pas : les CFCB, les URFIST, l'ENSSIB, les IUFM, les UFR, les CIES. Mais leurs rôles ne sont pas toujours clairement identifiés, et ils ne fonctionnent que trop rarement en partenariat. Dans le même temps, une structure comme celle des URFIST, dont la mission est précisément de former à l'usage de l'information, s'avère être trop modeste au regard des besoins, et trop mal connue. De ce fait, les tuteurs documentaires et les PRCE constituent un recours non négligeable, même si leurs fonctions restent ici aussi à spécifier.

Préconisations

Le développement de la formation documentaire dans les établissements d'enseignement supérieur nécessite une stratégie globale qui prenne en compte aussi bien l'intéressement des enseignants et des étudiants, qu'une intégration dans les enseignements disciplinaires ou qu'une utilisation effective des nouvelles technologies de l'information.



FORMATION À L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

FORMIST est un dispositif national dédié à la formation à l'information scientifique et technique (IST) qui intègre plusieurs outils à la fois. Il a pour objectifs de permettre au public de l'enseignement supérieur de se former à l'usage de l'information disciplinaire d'une manière autonome et aux formateurs de mener des activités de veille scientifique et technique et de produire et diffuser des documents pédagogiques.

Il a été mis en œuvre en 1997 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et il est aujourd'hui géré par l'ENSSIB.

Le cœur de FORMIST est constitué d'un réservoir de documents et de ressources d'information à but pédagogique accessibles sur son site Web (<http://www.formist.fr>). Cette plate-forme de gestion et de diffusion de documents est complétée, en amont, par un outil collaboratif dit « Auteur » destiné aux formateurs qui souhaitent participer au réseau d'alimentation de la base de données. Il s'agit d'une application utilisable aussi bien en local que sur Internet et qui permet un travail collectif (gestion de projets, circulation de documents, messagerie...), ainsi que la description, l'importation et la création de documents pédagogiques.

L'ensemble du dispositif sera entièrement opérationnel au cours du premier trimestre 1999.

Pour plus d'information, on peut contacter le ministère par courrier électronique : alain.colas@sup.mesr.fr, ou par téléphone au : 01 55 55 25 38.

Mieux faire connaître et valoriser les expériences

On connaît bien maintenant l'expérience positive de Paris 8 dans ce domaine. Mais on constate également un accroissement important des actions engagées dans d'autres universités depuis quelques années et tout particulièrement en direction des premiers cycles. L'atomisation de

la formation à l'information en de multiples activités mal connues nous amène à conclure qu'il faut, dans un premier temps, mutualiser et favoriser les expériences et, dans un second temps, rendre cette formation pérenne. C'est dans ce sens que deux opérations concrètes ont été arrêtées à l'issue des travaux du groupe :

– une journée d'étude sur ce thème sera organisée en février 1999, avec la

collaboration de la CPU et de l'ADBU ;
– un « groupe d'experts » devra prolonger les réflexions menées au sein de ce groupe de travail pour étayer et préciser les objectifs et les contenus de cette formation. L'élaboration de protocoles communs devrait aider à l'émergence de projets au sein d'équipes pédagogiques.

Inscrire la formation documentaire dans le contrat d'établissement

Les universités doivent s'approprier ces formations, avec le soutien des pouvoirs publics s'il le faut, afin qu'elles ne reposent pas uniquement sur le volontarisme de quelques-uns. Cette adhésion devra se traduire essentiellement à travers le contrat d'établissement, ce qui permettra de réserver des moyens spécifiques au développement de ces formations, et de les installer dans la durée.

Une organisation plus rationnelle sur le plan national

Une distinction a été opérée entre les missions qui relèvent de la responsabilité de chaque établissement d'enseignement supérieur, et qui ont vocation à être négociées dans le cadre du contrat d'établissement, et des missions relevant d'un niveau collectif pour faciliter la mutualisation de certaines ressources et un travail en réseau. Le positionnement des structures existantes doit donc être complété par une distinction entre deux niveaux : un niveau terrain et un niveau ressources.

Le niveau terrain.

Ce niveau terrain a pour vocation d'intervenir directement auprès des usagers. Actuellement, les SCD en sont les principaux acteurs. Mais la réussite de cette formation et son intégration dans les cursus supposent, comme on l'a vu, l'existence d'équipes pédagogiques comprenant les enseignants des disciplines et impliquant d'autres composantes de l'université (CEVU, SCIO, CIES...). Dans le même temps, il est nécessaire de mettre en place, surtout dans les universités, toute une straté-

**IL FAUT, DANS UN
PREMIER TEMPS,
MUTUALISER
ET, DANS UN
SECOND TEMPS,
FAVORISER
LES EXPÉRIENCES
DE FORMATION
A L'INFORMATION
POUR LES RENDRE
PÉRENNES**

gie d'offres de contenu de formation de qualité⁹. C'est ce à quoi le « groupe d'experts » doit s'atteler.

Le niveau ressources.

Les fonctions de ce niveau ressources ont été définies de la manière suivante :

9. A l'image des grandes écoles. Voir à ce titre le répertoire annuel : *Répertoire des formations à l'usage de l'information dans les universités et les grandes écoles*, sous la dir. de Danièle BRETTELLE-DESMAZIERES, Paris, Conférence des grandes écoles.

- formation de formateurs à l'information scientifique et technique ;
- veille technologique/documentaire et activités de recherche ;
- animation de réseaux disciplinaires et thématiques ;
- production et diffusion d'outils pédagogiques.

La traduction structurelle de ces missions peut prendre différentes formes, mais elle devra s'appuyer sur un existant qui a fait ses preuves, les URFIST, en leur conférant une vocation nationale, et sur des outils collectifs de type FORMIST (voir encadré).

Conclusion

Il était important que les propositions évoquées ici trouvent rapidement une traduction concrète sur le terrain. On peut déjà se féliciter d'un certain nombre de signes positifs qui semblent indiquer la naissance d'une réelle dynamique : la formation documentaire est prise en compte d'une manière systématique dans les nouveaux contrats d'établis-

10. Ce groupe est piloté par Claire PANJEL (URFIST de Paris) et s'inspire pour une part du *Guide d'élaboration d'un programme de formation documentaire* rédigé par Luc FOUCAULT et Lucie VERREAU pour la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

sement ; de nombreux plans de formation des usagers émergent des SCD ; la formation documentaire constitue une part prépondérante dans l'unité d'enseignement « Méthodologie du travail universitaire » qui se généralise avec la réforme des DEUG.

Par ailleurs, le « groupe d'experts » a commencé ses travaux¹⁰ et une « cellule formation à l'IST » vient d'être créée à l'ENSSIB, cellule qui a pour mission de fédérer et rendre plus visibles les actions sur le terrain. Dans le même temps, une réflexion est menée par le ministère avec les principaux intéressés sur la mise en œuvre d'un travail en réseau des URFIST.

Enfin, il est à espérer qu'un dispositif comme FORMIST facilite une véritable circulation de l'information et des compétences sur le plan national, grâce à un ensemble d'outils qui couvre plusieurs fonctions : travail collectif (*groupware*) ; veille documentaire partagée ; production et diffusion de documents pédagogiques.

La journée d'étude, prévue pour février 1999, permettra de faire le point sur toutes ces actions qui commencent à être mises en œuvre.

Novembre 1998